

Wallonie Expo S.A. organise, dans le cadre de son événement **Run2Bike 2019**, deux concours pour faire gagner une série de lots repris ci-dessous :

Concours Jogging 20 km des Ardennes :

- 1 paire d'écouteurs sans fil BT Headset Sport Pulse de la marque Jabra offerte par Trakks
- 1 bracelet d'activité Vivosmart de la marque Garmin offert par Trakks
- 1 casquette Nike (H) offerte par Trakks
- 1 lampe Petzl Swift RL
- 3 sacs à dos Trail 5L Noir (H/F) offerts par Décathlon
- 5 kits de deux produits Akileine (Gel Relax + Spray chaussures)
- 3 tubes NOK Akileine
- 1 bon d'achat valable au magasin Sportex à Rochefort (valeur 50€)
- 1 livre "Motricité sportive" offert par Trakks
- 1 abonnement d'un an au magazine Zatopek
- 2 packs Chouffe (4 x 33 cl + un verre)
- 3 abonnements numériques de 3 mois aux Editions de l'Avenir
- 5 gift box Marcassou (saucisson, planche et couteau)
- 5 inscriptions gratuites au jogging des 20 km des Ardennes (distance au choix : 7, 12, 20 km)

Concours Trail Nocturne des Ardennes :

- 1 veste homme Trail 10.000 Schmerber offerte par Décathlon
- 1 veste femme Trail 10.000 Schmerber offerte par Décathlon
- 3 sacs à dos Trail 5L Noir (H/F) offerts par Décathlon
- 1 paire de lunettes photochromiques Trail TRSG 960 offerte par Décathlon
- 1 sac à dos Ultra Mixte 15L offert par Décathlon
- 5 kits de deux produits Akileine (Gel Relax + Spray chaussures)
- 3 tubes NOK Akileine
- 1 casquette Salomon (F) offerte par Trakks
- 1 bon d'achat valable au magasin Sportex à Rochefort (valeur 50€)
- 1 abonnement d'un an au magazine Zatopek
- 2 packs Chouffe (4 x 33 cl + un verre)
- 3 abonnements numériques de 3 mois aux Editions de l'Avenir
- 5 gift box Marcassou (saucisson, planche et couteau)
- 5 inscriptions gratuites au Trail Nocturne des Ardennes (distance au choix : 9, 15, 25 ou 35 km)

Article 1 - Organisation

Le concours est organisé par Wallonie Expo S.A., dont le siège social est établi Parc d'Activités du WEX, Rue des Deux Provinces 1 à 6900 Marche-en-Famenne (TVA BE-0415.517.316), à l'occasion de l'événement Run2Bike 2019 et est accessible uniquement via les pages Facebook des deux épreuves sportives (20 km des Ardennes et Trail Nocturne des Ardennes).

Article 2 - Période

Le concours se déroule du lundi 7 octobre au dimanche 13 octobre 2019 inclus. Le tirage au sort aura lieu le lundi 14 octobre.

Article 3 - Règles du jeu

Ces deux jeux concours sont réservés à toute personne majeure, résidant en Belgique, à l'exception des membres du personnel de la société Wallonie Expo S.A., de leurs familles et de toutes les firmes qui collaborent à la mise en place de ces concours. Tout participant ne peut jouer qu'une seule fois et doit obligatoirement respecter les consignes qui sont :

- Aimer et partager la publication du concours
- Identifier 3 personnes dans les commentaires sous la publication

Le fait de participer implique l'acceptation des conditions du règlement ci-décrites.

Article 4 - Gagnants et retrait des lots

Les gagnants seront désignés par tirage au sort électronique. La décision de l'organisateur quant à la détermination des gagnants est irrévocable et définitive.

Les gagnants seront avertis via un commentaire sous leur participation sur les pages Facebook 20 km des Ardennes et Trail Nocturne des Ardennes et seront amenés à contacter l'organisateur via message privé sur la page afin d'organiser la remise du lot. Les lots seront remis aux gagnants **à l'unique condition qu'ils viennent les retirer sur place** durant l'événement Run2Bike, les 19 et 20 octobre 2019 au WEX. Seuls les lots de type "abonnements" pourront être envoyés électroniquement. Si vous ne venez pas les récupérer en personne à l'une de ces deux dates, ceux-ci seront remis en jeu durant la remise des prix du jogging, le dimanche.

Concernant les dossards offerts pour les deux épreuves sportives, aucun remboursement ne sera permis dans l'hypothèse où le gagnant est déjà inscrit à l'une des épreuves avant de participer aux concours. Néanmoins, le dossard remporté pourra être cédé à une tierce personne désignée par le gagnant.

Article 5 - Exclusion

Wallonie Expo S.A. peut, à tout moment, exclure une personne de toute participation aux concours si celle-ci ne satisfait pas aux conditions de participation telles qu'énoncés à l'article 3. Un participant peut aussi être retiré du concours en cas de suspicion de tricherie ou d'abus. Dans ce cas, la personne suivante remplissant le critère de choix sera élue.

Article 6 - Force majeure

Si une modification légale ou structurelle, un cas de force majeure ou tout changement indépendant de la volonté de Wallonie Expo S.A / Run2Bike survient et empêche la poursuite ou l'équilibre de l'action ou en modifie l'une des composantes essentielles, Wallonie Expo S.A. sera déchargée de toute obligation.

Article 7 - Modification du concours

Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou des circonstances indépendantes de leur volonté le justifient. Ils ne pourront être tenus pour responsables si, en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé.

Article 8 - Données à caractère personnel

Par leur participation aux concours Run2Bike 2019, les participants consentent automatiquement et sans réserve à ce que leurs noms et prénoms, ainsi que leur identification comme participant, soient publiés par Wallonie Expo S.A. En aucun cas, ces données ne seront transmises à des tiers commerciaux ni utilisées à d'autres fins que pour ces deux concours.

Article 9 - Litiges éventuels

La participation aux deux présents concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement ainsi que de toute décision de l'organisateur. Aucune contestation y relative ne sera prise en considération par l'organisateur. Toute plainte relative à cette campagne doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables qui suivent la fin de celle-ci au siège social de Wallonie Expo S.A. En aucun cas, les plaintes ne pourront être traitées oralement ou par téléphone. Il ne sera pas donné suite aux plaintes émises hors délai et non formulées par écrit. Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige relatif à son application relève de la compétence des tribunaux de Marche-en-Famenne.

Article 10 - Dispositions particulières

Aucun préjudice occasionné par l'utilisation, par des personnes n'y étant pas habilitées, des données à caractère personnel du participant ne pourra être imputé à l'organisateur si celui-ci a pris toutes les mesures de protection nécessaires que l'on peut raisonnablement attendre de lui. Les gagnants autorisent expressément Wallonie Expo S.A. à communiquer leur identité sur les deux pages Facebook de l'événement à la fin du concours.

Disclaimer : cette action n'est en aucune manière sponsorisée par, gérée par ou associée à Facebook. Les participants ne pourront en aucun cas tenir Facebook ou Wallonie Expo S.A. responsable d'un quelconque préjudice résultant de leur participation.